

Décision

Générale

colonial

Décision n° 322-192-1912 Mouvement.

n° 322-192-1912

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

17 octobre 1912

Numéro JO

n° 192 du 01/11/1912

Date du numéro

1 novembre 1912

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois à passer en France, est accordé au sergent d'infanterie coloniale Aguillon, m. 23-ic-183. Ce sous-officier prendra passage sur le paquebot attendu à Djibouti le 18 octobre 1912.